**JEU CONCOURS – WEBCROISIERES.COM**

**Article 1 : Les organisateurs du jeu concours**

La société Jet-Travel Monaco / Webcroisieres.com, 20 avenue de Fontvieille, MC 98000 Monaco organise du 18 juin 2017 au 9 juillet 2017 un jeu concours gratuit et sans obligation d’achat afin de remercier ses clients fidèles ainsi que ses fans sur Facebook. Cela permet également de créer un lien avec sa communauté en offrant au(x) gagnants une nuit dans un hôtel à Monaco ainsi qu’un ticket pour le salon de la croisière et un bon de réduction pour la croisière de votre choix.

**Article 2 : Les Participants**

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France ou à Monaco.

Toute participation contraire à ce qui précède sera considérée comme nulle et non avenue. Sont exemptés de ce jeu concours : les membres du personnel de la société organisatrice, et ceux des sociétés participantes à la conception et la mise en place du jeu ainsi que les membres de leurs familles.

**Article 3 : Modalités de participation et déroulement du Jeu**

Toute personne souhaitant participer au jeu doit réaliser l’action demandée dans le contenu de la publication du jeu.

En participant, l’internaute accepte le présent règlement.

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire internet avec vos coordonnées. Le formulaire sera considéré comme nul si l'adresse e-mail est non valide. À la suite de ce formulaire, il faudra au participant répondre correctement à l’ensemble des questions composants le quizz « Connaissez-vous vraiment Webcroisieres.com ? »

Le(s) nom(s) du/des gagnant(s) seront dévoilés sur notre page Facebook 24h après la fin du jeu concours et du tirage au sort. Le(s) lot(s) sera/ont envoyé(s) dès lors par mail à/aux l’adresse(s) fournie(s) par le(s) gagnant(s) lors de son/leurs inscription(s) à notre jeu concours.

**Article 4 : Les Dotations prévues**

Les lots seront indiqués sur la publication du jeu (soit : Une nuit d’hôtel pour deux au Mérien de Monaco pour le salon de croisière qui aura lieu le 8 octobre 2017 pour les gagnants du tirage au sort final. Pour tous les autres gagnants du quizz sera offert un bon de réduction d’une valeur de 30€ à valoir sur l’achat d’une prochaine croisière de leur choix pour toute réservation effectuée avant le 30 novembre 2017. Cette offre et non cumulable.)

**Article 4 : Nombre de participation autorisée.**

La participation est limitée à une personne par adresse e-mail et par compte Facebook. Un contrôle sera effectué avant le tirage au sort des gagnants.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudos reliés à une même adresse e-mail.

La société organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.

**Article 5 : Tirage au sort.**

Le lot sera attribué par tirage au sort parmi les participants ayant répondu correctement à l’ensemble des questions du quizz.

Le tirage au sort sera organisé dans la semaine qui suivra la fin du jeu-concours. Le gagnant sera indiqué sur la page Facebook de Webcroisieres.com.

Le gagnant recevra par e-mail l'information sur le lot gagné et les modalités de la dotation. Le gagnant devra se manifester sous 15 jours à réception de l'e-mail.

Si l'adresse e-mail est inexacte, le lot attribué au gagnant sera perdu sans aucune réclamation possible.

Les personnes ayant répondu correctement à l’ensemble des questions du quizz se verront contactées par e-mail afin de les informer de leur gain et des modalités de la dotation.

**Article 6 : Informatique et Libertés.**

Le(s) gagnant(s) de ce jeu-concours autorise(nt), sans restriction ni réserve, l'organisateur à l'utilisation de leur nom et à faire éventuellement figurer leur photographie à des fins publicitaires ou commerciales.

L'utilisation de ces renseignements ne donne droit à aucune contrepartie financière ou toute autre.

Conformément à la loi du 6 Août 2004, N°2004-801, article 32, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et de retrait pour toutes informations les concernant, et peuvent s'opposer à ces données en écrivant à l'adresse Jet-travel Monaco, 20 avenue de Fontvieille, MC 98000 Monaco.

**Article 7 : Responsabilité de l'organisateur.**

La société Jet-travel Monaco se réserve le droit de modifier, prolonger, d'écourter, suspendre ou d'annuler le jeu-concours sans préavis, si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants et l'organisateur tranchera souverainement pour tout litige relatif au jeu ou à son règlement.

Les participants acceptent par leur participation au jeu les réglementations de la loi Monégasque sur les jeux-concours et tout litige pouvant intervenir sera réglé souverainement par l'organisateur, sous condition qu'il en soit informé par courrier à l'adresse du jeu : jet-travel Monaco, 20 avenue de Fontvieille, MC 98000 Monaco.

**Article 8 : Dépôt du règlement**.

Ce règlement sera consultable gratuitement et par tous sur la page Facebook de Webcroisieres.com. Il ne sera répondu à aucune demande, écrite, téléphonique ou orale, concernant l'interprétation ou l'application du règlement, Concernant les modalités du jeu ou concernant l'identité des gagnants.

**Article 9 : Acceptation complète du présent règlement.**

La participation à ce jeu implique de la part des participants l'acceptation complète du présent règlement.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera des poursuites judiciaires.

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des articles de ce règlement et s'engagent à le respecter.

*L’équipe de Webcroisieres.com*